

Surveillance sanitaire en Rhône-Alpes

Point de situation n° 2015/18 du 13 août 2015

Pages 2-3 [Système d'alerte canicule et santé \(Sacs\) 2015](#)

Pages 4-5 [Surveillance renforcée de la dengue et du chikungunya en Rhône Alpes](#)

Pages 6-7 [Indicateurs non spécifiques](#)

Page 8 [Maladies à Déclaration Obligatoire](#)

Page 9 [Méthodologie, sources de données et partenaires](#)

Actualités

- **Système d'alerte canicule et santé : troisième épisode de canicule sur le Rhône du 6 au 8 août 2015.** Après la baisse fin juillet des passages aux urgences et des consultations SOS Médecins en lien avec la chaleur (semaine 31), ces derniers sont repartis à la hausse en fin de semaine 32 avec les températures très élevées enregistrées sur la région. Cette augmentation a été d'ampleur et de durée plus limitées que celles des 2 premiers épisodes de canicule, probablement du fait de la brièveté de cette 3ème vague. Depuis, la tendance de ces indicateurs est à la baisse. Un bilan complet de la mortalité observée pendant les épisodes caniculaires spécifiques de la région Rhône-Alpes, sera réalisé en fin de période estivale.
- **Surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue :** Depuis le 1^{er} mai 2015, 15 cas de dengue et 5 cas de chikungunya **importés** ont été confirmés dans les 5 départements de la région concernés par ce dispositif.
- **Point Ebola Afrique de l'Ouest :** au 02/08/2015, l'OMS rapporte un total de 27 898 cas (suspects, probables et confirmés) et 11 296 décès dans les 3 pays majoritairement concernés. Pour la deuxième semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas est faible. Ainsi, en semaine 31, on dénombrait un cas en Guinée et un au Sierra-Leone et aucun au Liberia. [En savoir plus](#)
- **Avis du Haut Conseil de Santé Publique du 8 juillet 2015 relatif à la « Stratégie de classement des patients « cas suspects » de maladie à virus Ebola »**

Tendances

- **Allergies :** les pollens d'ambrosie vont s'imposer dans la vallée du Rhône à compter de la semaine prochaine. Pour en savoir plus : [Réseau National de Surveillance Aérobiologique](#)
- **Varicelle :** activité modérée en semaine 31 puis forte en semaine 32 [Réseau Sentinelles](#)
- **Diarrhées aiguës :** activité faible ces 2 dernières semaines [Réseau Sentinelles](#)
- **Méningites virales :** pic atteint en semaine 30, activité en baisse
- **SOS Médecins :** activité dans les valeurs attendues
- **Services d'urgences :** activité moins soutenue ces 2 dernières semaines, augmentation de la part des personnes de 75 ans et plus.
- **SAMU :** activité stable mais soutenue

Depuis le 1^{er} octobre 2014, pour signaler à l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes un risque pour la santé publique, un numéro : **0 810 22 42 62**, un mail : ars69-alerte@ars.sante.fr, un fax : 04 72 34 41 27.

Elaboré suite à l'épisode exceptionnel de canicule de 2003, le Système d'alerte canicule et santé (Sacs), intégré au [Plan National Canicule](#) (PNC), est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août par l'InVS en étroite collaboration avec Météo France.

Le Sacs a pour objectif de prévenir ou limiter l'impact sanitaire des épisodes de fortes chaleurs et s'appuie sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo France et des risques sanitaires par l'InVS sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur et suivis quotidiennement.

Chaque année, le PNC définit quatre niveaux de vigilance coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- **Niveau 1 - veille saisonnière** : déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.
- **Niveau 2 - avertissement chaleur** : passage en jaune de la carte de vigilance de Météo France.
- **Niveau 3 - alerte canicule** : passage en orange de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par les préfets de chaque département.
- **Niveau 4 - mobilisation maximale** : passage en rouge de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par le Premier Ministre au niveau national en cas de vague de chaleur intense.

Evaluation des risques sanitaires :

L'InVS met en place une surveillance sanitaire via les Cires afin d'analyser et d'évaluer l'impact sanitaire d'un épisode de canicule, basée sur différentes sources de données :

- **SurSaUD®** : données des résumés de passage aux urgences (RPU) du réseau OSCOUR® et données de l'activité des associations SOS Médecins, en lien avec la chaleur,
- **INSEE** : données de mortalité,
- **Météo France** : données de températures relevées et IBM,
- **Air Rhône-Alpes** : indices de qualité de l'air.

L'Agence régionale de santé et ses délégations territoriales apportent leur contribution au PNC sur les champs de l'alerte, de la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion notamment en termes de communication, de pilotage de l'offre médicale et médico-sociale et de suivi de la gestion de l'impact des vagues de chaleur.

Des conseils de prévention ainsi que des informations sur les zones géographiques concernées par une vague de chaleur sont disponibles auprès du service téléphonique :
Canicule Info Service : 0800 06 66 66
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour en savoir plus :

Site de l'InVS : [Chaleur et santé](#)

Site de l'ARS Rhône-Alpes : [Canicule et risques liés à la chaleur](#)

Site du Ministère de la Santé : [Vague de chaleur : mobilisation des pouvoirs publics](#)

Codes des diagnostics SOS Médecins utilisés : Le regroupement syndromique « Chaleur » contient les codes : • GE64 (EPOS) et 427 (Medicall) : Coup de chaleur, insolation • GE65 (EPOS) et 244 et 428 (Medicall) : déshydratation Le regroupement syndromique « Malaise » contient les codes : • CA21 (EPOS) et 12 (Medicall) : Malaise vagal • CA28 (EPOS) : Syncope • 119 et 120 (Medicall) : syndrome de sevrage	Codes des Résumés de Passages aux Urgences (RPU) des services d'urgence utilisés : Le regroupement syndromique « Indicateur chaleur » contient les codes CIM 10 : • E 86 : Hypovolémie • E871 : Hypo-osmolarité et hyponatrémie • T67 : Effets de la chaleur et de la lumière • X30 : Exposition à une chaleur naturelle excessive Le diagnostic « déshydratation » est une sous-catégorie de l'indicateur chaleur, et correspond au code CIM 10 • E86 : hypovolémie
---	--

Un nouveau dépassement des seuils de vigilance de Météo-France est survenu dans notre région début août ayant entraîné l'activation du niveau 3 du plan canicule dans le Rhône sur une période de 3 jours (jeudi 6 au 8 août) .

Depuis le début de la veille saisonnière (1^{er} juin 2015), 1663 passages aux urgences pour pathologies en lien avec la chaleur (« **indicateur chaleur** ») ont été enregistrés en Rhône-Alpes. Près de la moitié d'entre eux concerne des diagnostics de **déshydratation** dont 2 passages sur 3 sont des personnes de 75 ans et plus (Tableau 1). Sur cette même période, SOS Médecins a réalisé 538 consultations en lien avec la chaleur dont près de la moitié concernait des patients âgés de 75 ans et plus.

Après une baisse des indicateurs chaleur enregistrés fin juillet (semaine 31), ces derniers sont repartis à la hausse en fin de semaine 32 en lien avec les températures très élevées enregistrées sur la région (minimales entre 20 à 24°C et maximales entre 34 et 39°C le 7 août). Cette augmentation a toutefois été d'ampleur et de durée plus limitées que celles observées lors des 2 premiers épisodes de canicule, en lien avec la brièveté de cette 3ème vague. Depuis, les indicateurs chaleurs sont en baisse.

Tableau 1 : Nombre de passages aux urgences et nombre de consultations SOS Médecins pour les indicateurs en lien avec la chaleur, région Rhône-Alpes, entre le 01/06/15 et le 09/08/15 (période du SACS).

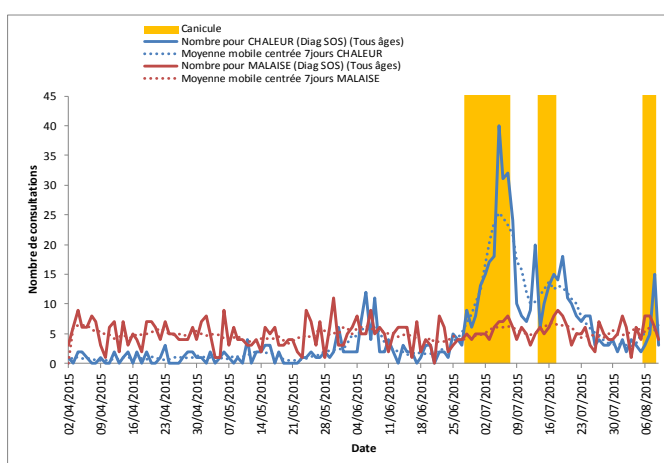
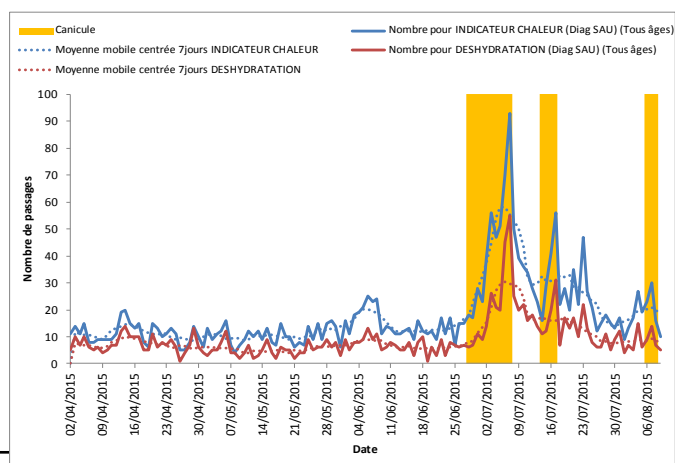
	Nombre de passages ou consultations			% passages indicateur / passages toutes causes		% hospitalisation pour l'indicateur		% hospitalisation indicateur / hospitalisation toutes causes	
	Tous âges	75 ans et plus	% 75 ans et plus	Tous âges	75 ans et plus	Tous âges	75 ans et plus	Tous âges	75 ans et plus
Indicateur chaleur (SAU)	1663	994	60%	0,5%	2,3%	81,7%	94,8%	2,1%	3,9%
<i>dont Déshydratation (SAU)</i>	818	550	67%	0,2%	1,3%	82,4%	85,6%	1,1%	2,2%
Chaleur (SOS)	538	257	48%	1,4%	3,2%	-	-	-	-

Figure 1 : Nombre quotidien de passages aux urgences et nombre de consultations SOS Médecins pour les indicateurs en lien avec la chaleur, région Rhône-Alpes, du 02/04/15 au 09/08/15.

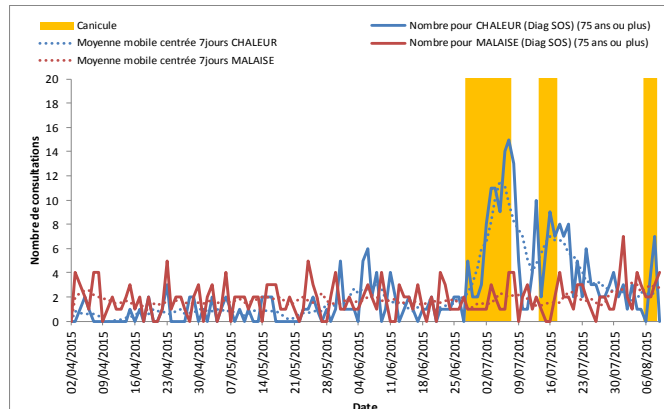
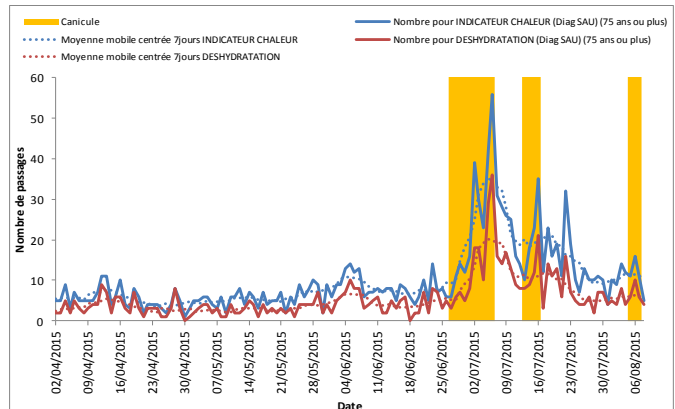
Indicateurs des Services d'Urgence du réseau OSCOUR®

Indicateurs des associations SOS Médecins

Tous âges



75 ans et plus



Le plan national de lutte anti dissémination du chikungunya et de la dengue initié en 2006 concerne cette année 20 départements métropolitains où le vecteur de ces arboviroses, *Aedes Albopictus* (dit moustique tigre) est désormais implanté et actif. En effet, le dernier arrêté ministériel du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé des populations a été modifié le 9 décembre 2014 pour intégrer les départements de la Savoie et de la Saône-et-Loire.

Ainsi, sept régions s'inscrivent dans le dispositif de surveillance et dorénavant, **cinq de nos départements rhônalpins** : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie sont concernés.

En application de ce plan, **une surveillance entomologique et épidémiologique renforcée** est mise en place dans ces départements pendant la période d'activité du vecteur qui débute le 1^{er} mai et se prolonge jusqu'au 30 novembre 2015.

Dans ce cadre, tous les cas suspects importés de dengue et de chikungunya sont à [signaler](#) sans délai à l'ARS Rhône-Alpes qui coordonne les investigations.

Ce signalement permet de déclencher une série de mesures dont l'objectif est d'éviter l'initiation d'une chaîne de transmission de ces arbovirus et la survenue de foyers autochtones sur le territoire rhônalpin. Cette procédure entraîne la mise en place des mesures adaptées de lutte anti-vectorielle autour des cas, dès leur suspicion et déclenche une confirmation biologique rapide des cas suspects.

Depuis l'année dernière ([JORF n°0187 Du 14 août 2014 page 13557 texte n°13](#)), les analyses par RT-PCR chikungunya et dengue ont été introduites dans la nomenclature et sont ainsi prises en charge par l'Assurance Maladie sous certaines conditions: les prélèvements doivent être réalisés jusqu'à 7 jours après le début des signes (au-delà, elles n'ont plus d'intérêt diagnostique) chez les patients présentant une symptomatologie évocatrice et revenant d'une zone touchée par le virus de la dengue et/ou du chikungunya ou ayant séjourné dans une zone d'activité du vecteur de mai à novembre.

Le bilan de la saison précédente en métropole est disponible dans le [BEH](#) 13-14 du 28 avril 2015.

Situation au 13/08/2015, en région Rhône-Alpes (données provisoires)

Depuis le 1^{er} mai, **70** cas suspects importés de chikungunya ou de dengue ont été signalés dans les départements rhônalpins concernés par le dispositif de surveillance renforcée. Parmi ces signalements, **15** cas de dengue et **5** cas de chikungunya importés ont été confirmés.

Le tableau, ci-après, en présente la synthèse.

Département	Cas signalés	Cas confirmés importés		En cours d'analyse biologique	Investigations entomologiques		Cas exclus
		dengue	chikungunya		Prospection*	Traitement**	
Ardèche	2	1	0	0	1	0	1
Drôme	5	1	0	1	0	0	3
Isère	10	2	1	1	3	0	6
Rhône	41	11	2	3	13	0	25
Savoie	12	0	2	0	3	0	10
Total	70	15	5	5	20	0	45

* certaines en cours non enregistrées

** adulticide

Parmi l'ensemble des 20 cas confirmés de dengue ou de chikungunya, tous, mis à part 1 cas de dengue, étaient virémiques lors de leur passage en département de niveau 1. Les 15 cas de dengue provenaient d'Indonésie (5), de Thaïlande (2), du Vietnam (2), du Brésil (1), des Philippines (1), de Malaisie (1), de Polynésie française (1), de Cuba (1) et du Bénin (1). Les 5 cas de chikungunya revenaient du Brésil (3), de l'Equateur (1) et du Nicaragua. (1).

Pour en savoir plus : [site InVS](#)

Chikungunya : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et douleurs articulaires invalidantes sans autre point d'appel infectieux.

Dengue : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe algique (céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleurs rétro-orbitaires) sans autre point d'appel infectieux.

Devant tout cas suspect, dans les départements de surveillance renforcée:

- Demander les 2 diagnostics : chikungunya et dengue
- Signaler à l'ARS via une [fiche de signalement accéléré \(FSA\)](#) sans attendre le résultat biologique

Pour plus d'informations : [site ARS](#)

Figure 2 : Comparaison du nombre de signalements de cas importés suspects de dengue et de chikungunya par département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours du mois de Juillet des 3 périodes de surveillance (2013- 2014 - 2015).

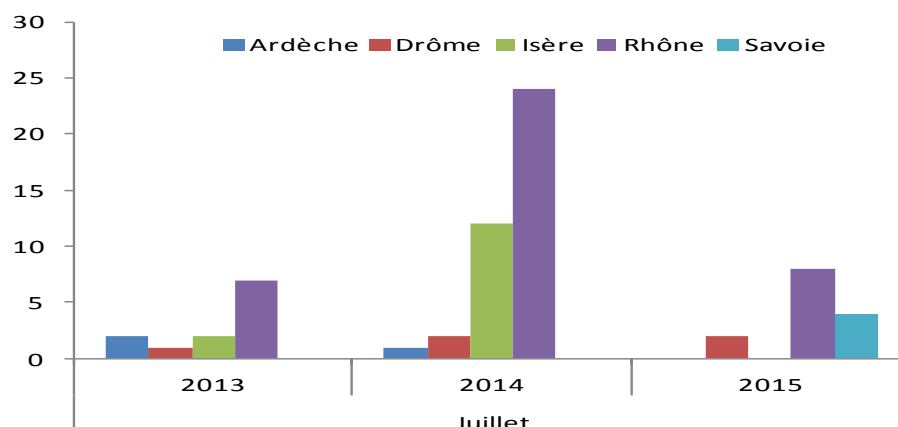


Figure 3 : Nombre de cas importés confirmés de dengue en département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin-juillet des 3 périodes de surveillance (2013 – 2014 - 2015).

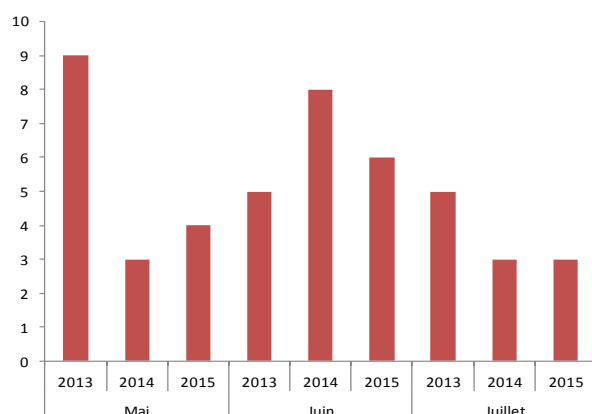


Figure 4 : Nombre de cas importés confirmés de chikungunya en département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin-Juillet des 2 périodes de surveillance (2014 - 2015). Aucun cas identifié en 2013

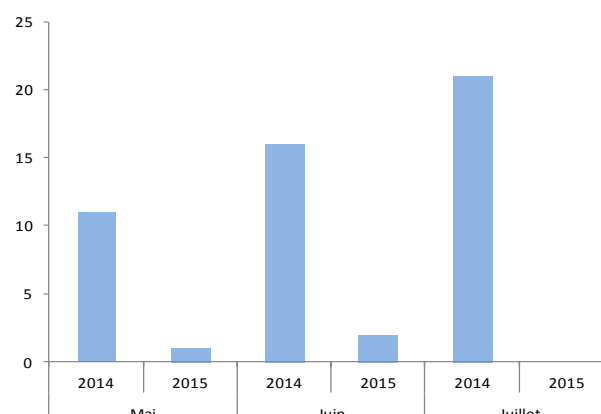
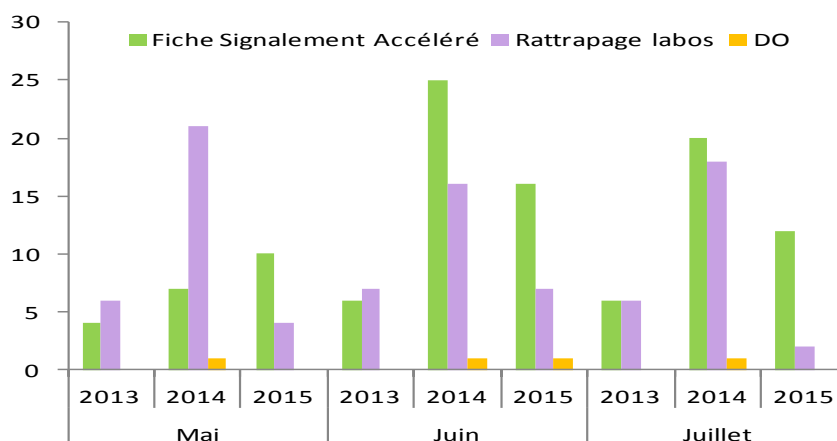


Figure 5 : Répartition de la provenance des signalements de cas suspects de dengue ou chikungunya dans les départements de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin-Juillet des 3 périodes de surveillance (2013 - 2014 - 2015).



Synthèse :

La saison 2015, moins active jusqu'à présent que la précédente montre, cependant, que le dispositif de signalement reste actif et de mieux en mieux intégré par les professionnels de santé. Le Rhône reste le département le plus impacté par cette surveillance renforcée.

Pour en savoir plus : [site InVS](#)

Figure 6. Nombre hebdomadaire d'appels pris en compte par les 5 associations SOS Médecins de Rhône-Alpes, du 12/08/2013 au 09/08/2015.

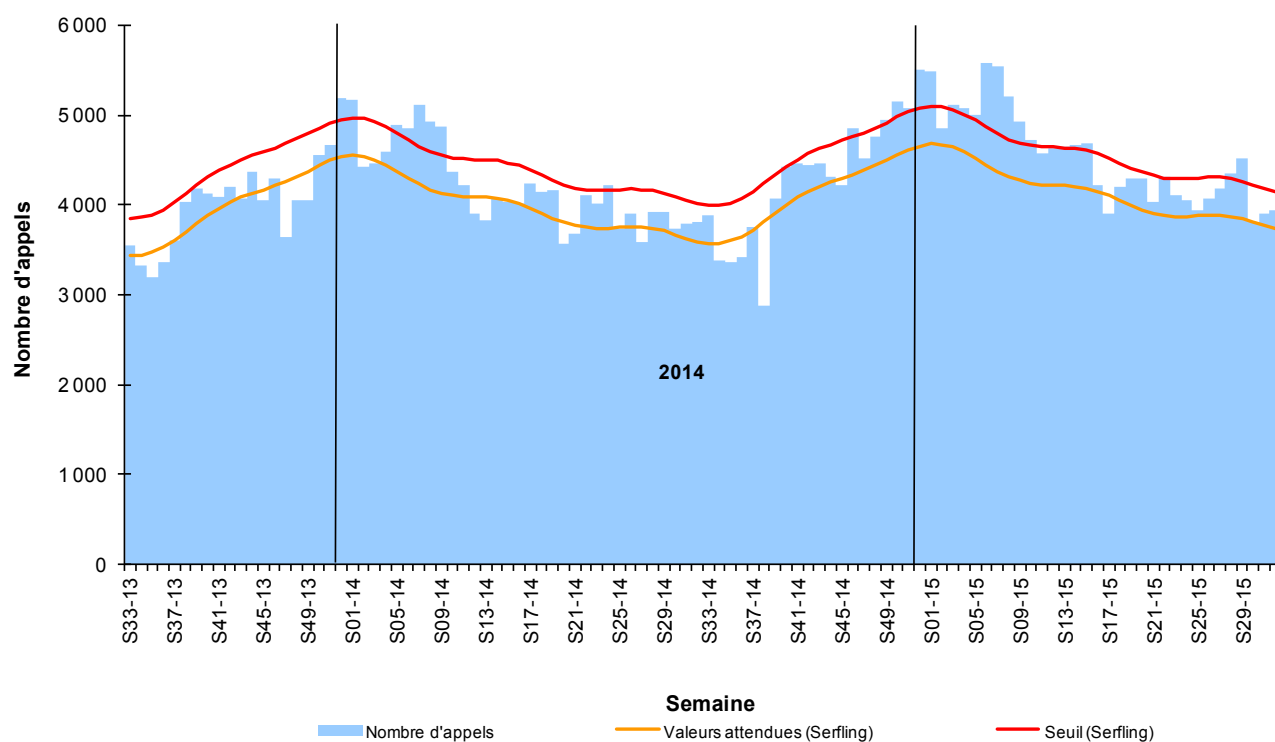


Figure 7. Nombre hebdomadaire d'affaires traitées par les 9 SAMU de Rhône-Alpes, du 12/08/2013 au 09/08/2015.

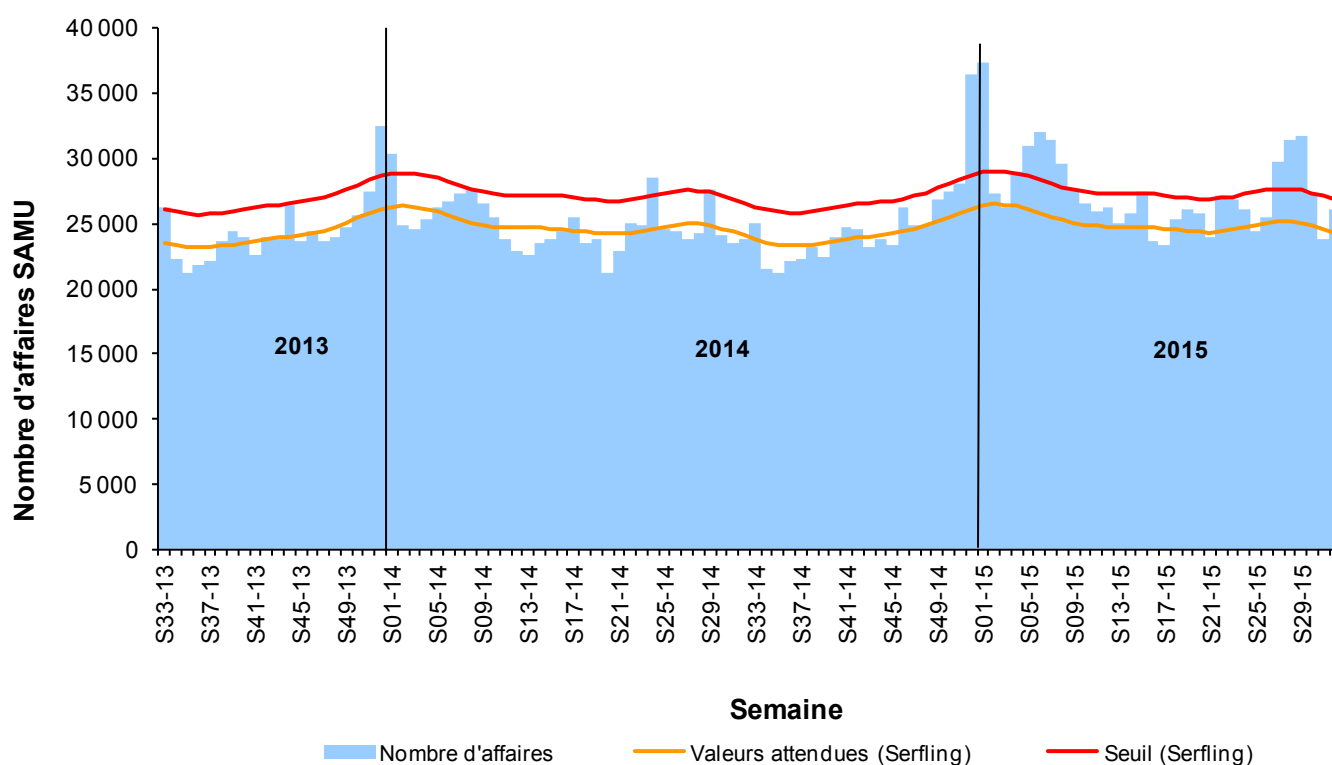


Figure 8. Nombre hebdomadaire de passages dans les 72 services d'urgences de Rhône-Alpes du 12/08/2013 au 09/08/2015.

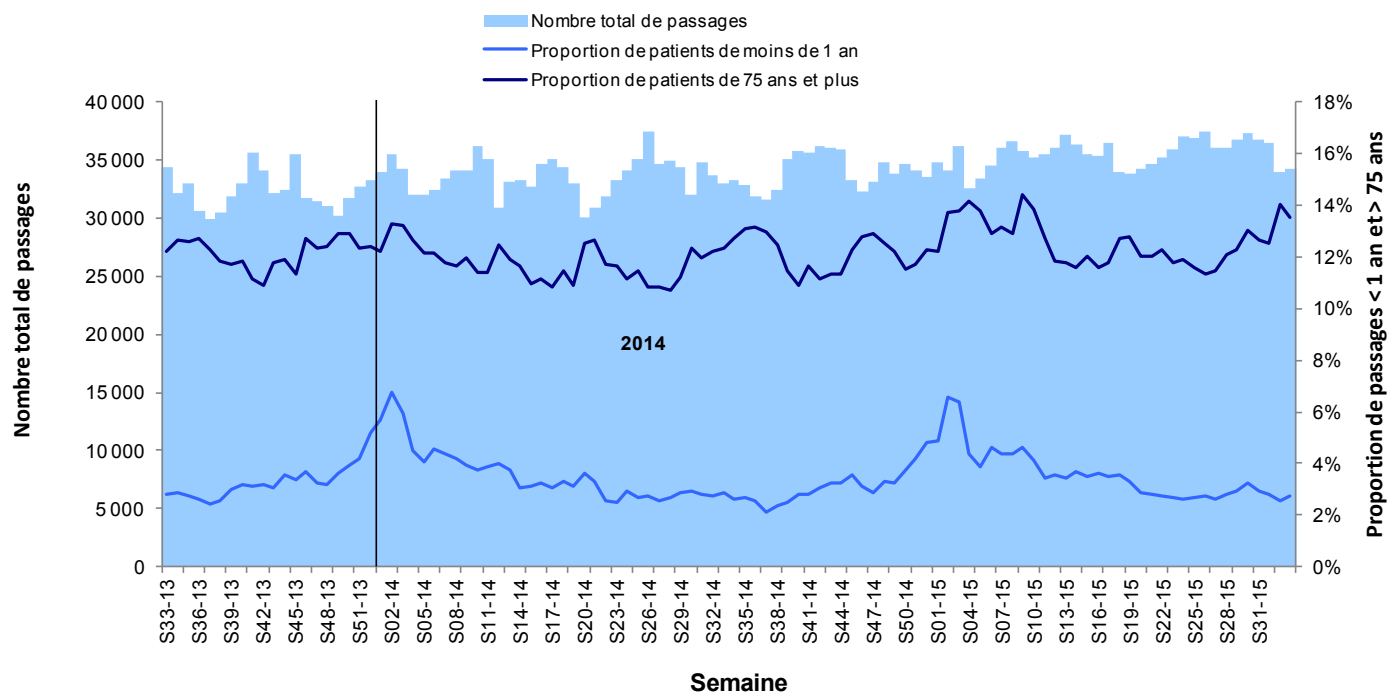
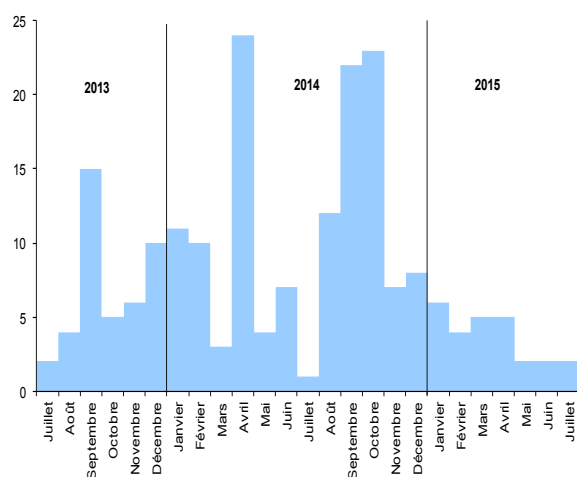
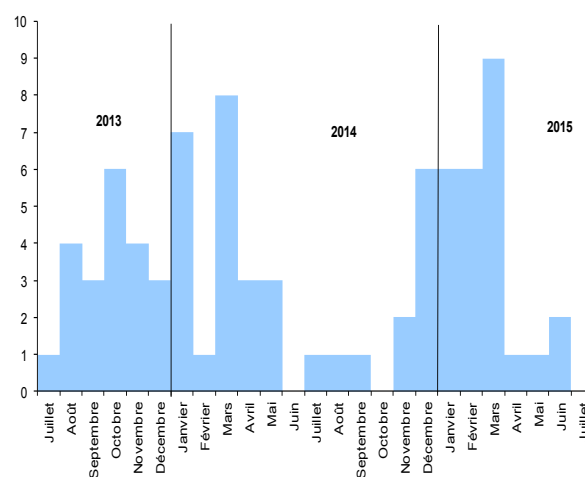


Figure 9. Nombre de pathologies déclarées par mois de survenue, du 01/07/2013 au 31/07/2015, Rhône-Alpes, pour les Maladies à Déclaration Obligatoire les plus fréquentes.

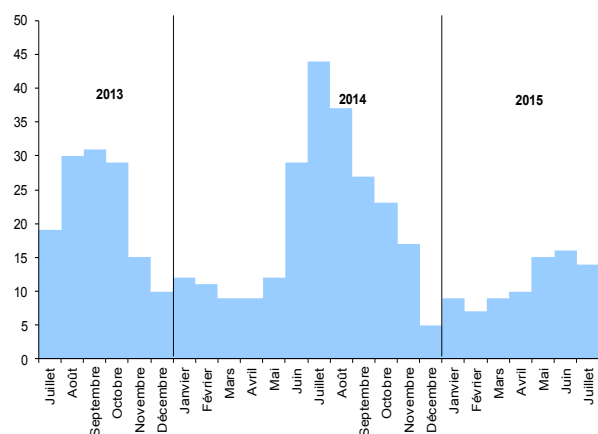
Hépatite A



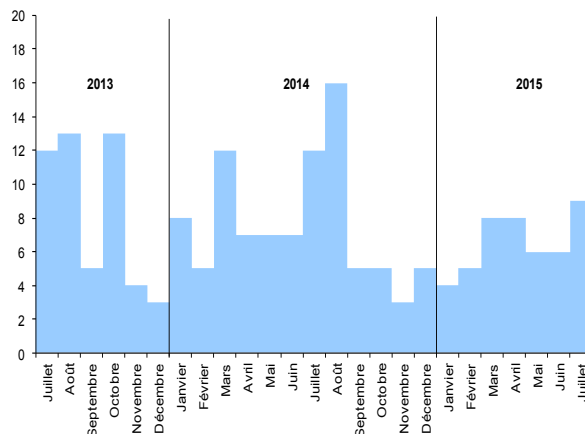
Infection invasive à méningocoque



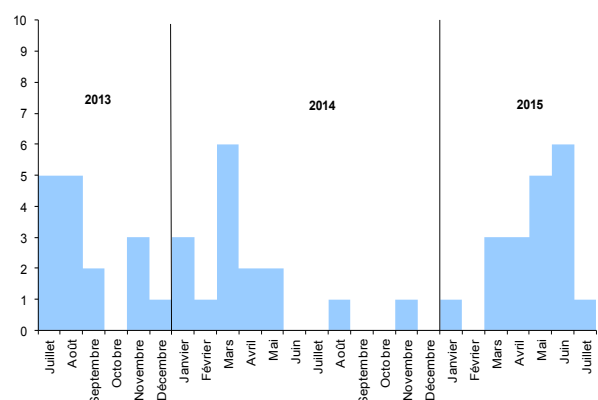
Légionellose



Toxi-Infection Alimentaire Collective



Rougeole



| Sources des données du Point Epidémiologique |

- Les données d'activité d'urgences médicales agrégées sont recueillies sur le serveur régional de veille et d'alerte « **Oural** », serveur renseigné quotidiennement par l'ensemble des services d'urgences et des Samu de la région Rhône-Alpes (nombre de passages aux urgences, nombre d'affaires traitées par les Samu).
- Les données sur les diagnostics sont issues du dispositif de surveillance **SurSaUD®** regroupant notamment les services d'urgences des hôpitaux qui participent au réseau **Oscour®** (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) et les associations **SOS Médecins**.
- Les données de mortalité sont issues des **services d'Etat-Civil** qui transmettent quotidiennement sur un serveur de l'INSEE les décès survenus sur leur commune. Cet échantillon de communes représente environ 70 % de la mortalité régionale.

| Méthode utilisée |

La **méthode de Serfling** permet de modéliser une série de données en prenant en compte la tendance, la saisonnalité ainsi qu'une fluctuation aléatoire.

Un signal statistique est défini par un dépassement de seuil pendant deux semaines consécutives.

| Partenaires de la surveillance |

Nous tenons à remercier les partenaires qui nous permettent d'exploiter les données pour réaliser les surveillances présentées :

- Les **services d'urgences** qui fournissent leur nombre quotidien de passages toutes causes confondues
- Les **SAMU**
- Les cinq **associations SOS Médecins** de la région (Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy)
- Les **mairies** de Rhône-Alpes et leur **service d'état civil** qui transmettent en continu les déclarations de décès à l'INSEE
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (**Insee**)
- L'**Entente Interdépartementale pour la démostration Rhône-Alpes (EIDRA)**
- Le **CNR arbovirus** (IRBA Marseille)
- **Météo-France**.
- Le **Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**
- Le **Réseau Sentinelles** de l'Inserm
- L'ensemble des **professionnels de santé** qui participent à la surveillance
- Les **équipes de l'ARS** notamment celles chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale

Responsable CIRE
Christine SAURA

Equipe de la CIRE Rhône-Alpes
Sarah BURDET
Delphine CASAMATTA
Jean-Loup CHAPPERT
Sylvette FERRY
Hervé LE PERFF
Isabelle POIJOL
Hélène TREHARD
Jean-Marc YVON

Directeur de la publication :
François Bourdillon
Directeur général de l'InVS

Comité de rédaction :
L'équipe de la CIRE Rhône-Alpes

Diffusion :
CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
241, rue Garibaldi
CS 93383
69 418 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 34 31 15
Fax : 04 72 34 41 55
Mail : ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr